

**Séance du 29 janvier 2025**

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	41
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	21
Nombre d'absents	0

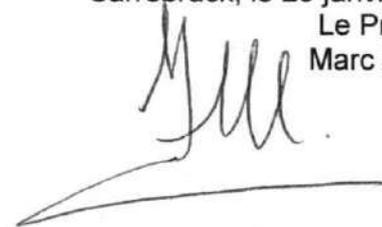
1) Validation du compte rendu de l'Assemblée du 27 novembre 2024

L'Assemblée syndicale,

décide  
à l'unanimité

d'adopter le compte rendu de l'Assemblée du 27 novembre 2024.

Pour extrait conforme,  
Sarrebruck, le 29 janvier 2025  
Le Président  
Marc Zingraff



**Séance du 29 janvier 2025**

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	41
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	21
Nombre d'absents	0

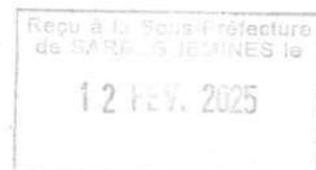
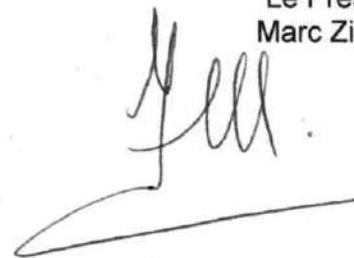
**2. Validation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur le bilinguisme**

La validation du rapport de la CRC sur le bilinguisme en assemblée délibérante constitue une obligation légale. Les principales conclusions et observations du rapport sont évoquées par le Président ainsi que quelques extraits. Le rapport complet avait été transmis aux délégués avec les documents de séance.

**L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité :**

- de valider le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

Pour extrait conforme,  
Sarrebruck, le 29 janvier 2025  
Le Président  
Marc Zingraff



**Séance du 29 janvier 2025**

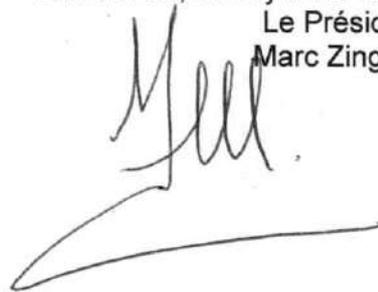
Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	41
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	21
Nombre d'absents	0

**3. Débat d'orientation budgétaire 2025 du budget principal**

Le débat d'orientation budgétaire nous montre quel sera notre programme de travail et les dépenses qui y seraient affectées en fonction de notre budget. M. Zingraff explique les grandes lignes des projets du programme de travail EDSM 2025.

**L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité d'acter le Débat d'Orientation Budgétaire.**

Pour extrait conforme,  
Sarrebruck, le 29 janvier 2025  
Le Président  
Marc Zingraff



**Séance du 29 janvier 2025**

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	41
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	21
Nombre d'absents	0

4. Débat d'orientation budgétaire 2025 Interface Santé SaarMoselle

**L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité d'acter le Débat d'Orientation Budgétaire du budget annexe (Interface Santé SaarMoselle).**

Pour extrait conforme,  
Sarrebruck, le 29 janvier 2025  
Le Président  
Marc Zingraff



**Séance du 29 janvier 2025**

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	41
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	21
Nombre d'absents	0

**5. Modification du tableau des effectifs du GECT**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, indiquant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

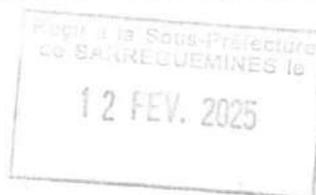
**L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité de :**

- modifier le tableau des emplois comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025

GRADES	Catégorie	Existant	Nouveau
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur	A	1	0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché	A	3,5	5
Rédacteur	B	1	1
Adjoint administratif principal 2ème classe à 3,5 heures hebdomadaires	C	1	1
Adjoint administratif principal 2ème classe à 17,5 heures hebdomadaires	C	1	
		7,5	7

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois ont été inscrits au budget 2025 de l'Eurodistrict.

Pour rappel, le tableau des effectifs fait uniquement apparaître le personnel embauché directement par le GECT Eurodistrict SaarMoselle, les autres collaboratrices du bureau de coopération étant mises à disposition par les collectivités membres du GECT.



Pour extrait conforme,  
Sarrebbruck, le 29 janvier 2025

Le Président  
Marc Zingraff

**Séance du 29 janvier 2025**

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	41
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	21
Nombre d'absents	0

**6. Elections des membres restants du Comité Directeur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles 17.1, 18.2 et 19.1 des Statuts du GECT,  
Sous la présidence de Marc ZINGRAFF, assisté de Annabelle LINTZ-SONNTAG et de Ekkehart SCHMIDT en tant qu'assesseurs,  
Après que cinq candidats sont proposés par Marc ZINGRAFF,  
Le Président demande à l'Assemblée si des femmes souhaitent candidater pour un poste au sein de Comité Directeur du GECT. Ce n'est pas le cas.

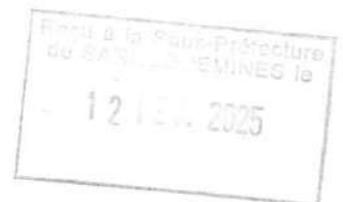
**L'Assemblée élit à la majorité Lutz Maurer, Claude Klein et Umit Yildirim et à l'unanimité Dominik Jochum et Christian Jung comme membres restants du Comité Directeur.**

**Lutz Maurer, Claude Klein et Umit Yildirim :**

- Nombre de votants : 41
- Bulletins blancs : 0
- Contre : 1
- Pour : 41
- Suffrages exprimés : 41 (41 votants – 1 procuration)

**Dominik Jochum et Christian Jung :**

- Nombre de votants : 41
- Bulletins blancs : 0
- Contre : 0
- Pour : 42
- Suffrages exprimés : 42 (41 votants – 1 procuration)



Pour extrait conforme,  
Sarrebuck, le 29 janvier 2025

Le Président  
Marc Zingraff



**Séance du 29 janvier 2025**

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	41
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	21
Nombre d'absents	0

**7. Projet Interreg PROMETER**

**L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité de :**

- prendre acte de la modification du financement sur fonds propres de l'Eurodistrict qui, passe de 249.947,04 € à 238.877,28 €, répartis sur 34 mois, au travers de la revalorisation de personnel et la prise en charge de frais externes.
- prendre acte de la modification du volume global du projet qui s'élève à 634.693,20 € au lieu de 624.867,60 €
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette modification du budget.

Pour extrait conforme,  
Sarrebuck, le 29 janvier 2025

Le Président  
Marc Zingraff





### Séance du 29 janvier 2025

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	41
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	21
Nombre d'absents	0

## 8. Résolution de l'Eurodistrict SaarMoselle sur les contrôles aux frontières

Adoptée le 29 janvier 2025 à Sarreguemines par l'Assemblée de l'Eurodistrict SaarMoselle.

### Pour des frontières ouvertes et un renforcement de la sécurité intérieure en Europe

#### Préambule

L'Eurodistrict SaarMoselle se veut une région modèle en matière de coopération franco-allemande et le symbole d'une Europe sans frontières. Notre région est l'incarnation même de l'amitié franco-allemande et elle est animée par les déplacements quotidiens de dizaines de milliers de travailleurs frontaliers. La mobilité transfrontalière et les interactions économiques, culturelles et sociales sont ici plus importantes que nulle part ailleurs. Les contrôles aux frontières pèsent lourdement sur le quotidien de nos concitoyens et compromettent la réalisation de nos objectifs communs. Dans le même temps, nous sommes conscients de la nécessité légitime de renforcer la sécurité intérieure en Europe. Néanmoins, la réalisation de cet objectif appelle la mise en place de mesures modernes et coordonnées qui ne portent pas atteinte à la liberté de circulation au sein de l'Europe de Schengen.

#### Postulat :

1. Les frontières ouvertes sont le fondement de la paix, de la prospérité et de la cohésion au sein de la région.

Le rétablissement des contrôles aux frontières entre la France et l'Allemagne constitue un pas en arrière qui remet en cause l'idée européenne et la liberté de circulation au sein de l'espace Schengen. Ces contrôles perturbent grandement la vie quotidienne de nos concitoyens et ont un impact considérable sur l'activité économique des entreprises de notre région.

2. Le rétablissement de postes de contrôle fixes aux frontières est une mesure jugée inefficace et obsolète.

Les vérifications aléatoires exercées aux points de passage fixes pourraient être tout aussi efficaces si elles étaient menées dans l'arrière-pays, par des unités de contrôle flexibles et

mobiles. Par ailleurs, cette pratique incite les criminels à modifier leurs itinéraires afin de contourner les postes de contrôle. Un système de sécurité moderne devrait reposer sur une coopération efficace et une technologie intelligente plutôt que sur des mesures statiques.

**3.** Il importe de s'attaquer aux causes de l'immigration clandestine et de la criminalité transfrontalière.

Le refoulement des migrants aux frontières ne résout pas les problèmes car les points de passage non contrôlés sont nombreux, ce qui conduit à de nouvelles tentatives de passage de la part des personnes refoulées. La mise en place de solutions efficaces passe par le traitement des causes du phénomène migratoire, le renforcement de la sécurité aux frontières extérieures de l'UE et l'engagement systématique de poursuites pénales à l'encontre des réseaux criminels.

**4.** Le renforcement de la sécurité intérieure demande une coopération par-delà les frontières, sans barrières.

La mise en place d'un système de sécurité performant est requis pour intensifier la coopération policière franco-allemande, favoriser l'échange de données et d'informations et développer des stratégies communes. Ce n'est qu'à travers une coopération étroite que les services de sécurité seront en mesure d'anticiper les menaces et d'y répondre rapidement.

**5.** Les contrôles aux frontières pénalisent les habitants de notre région.

Ils perturbent considérablement le quotidien des travailleurs frontaliers, écoliers, étudiants et familles résidant au sein de la région frontalière. Tout en ayant conscience des efforts déployés pour minimiser les temps d'attente, nous estimons que le rétablissement des contrôles aux frontières constitue une atteinte à la qualité de vie et au développement économique de la région.

#### **Propositions de l'Eurodistrict SaarMoselle :**

**1.** Supprimer sans délai les contrôles fixes aux frontières.

Les contrôles aux frontières entre la France et l'Allemagne doivent immédiatement prendre fin et être remplacés par des opérations ciblées de contrôle flexibles et mobiles organisées dans l'arrière-pays, sur la base d'actions coordonnées.

**2.** Renforcer parallèlement la coopération transfrontalière en matière de sécurité intérieure.

- Déployer des équipes franco-allemandes de la police des frontières dans le cadre d'opérations flexibles et mobiles.
- Intensifier l'échange d'informations et la mise en réseau numérique des services de sécurité.
- Promouvoir les programmes communs de formation et d'entraînement pour la gendarmerie et la police fédérale.

**3.** Investir dans des solutions de sécurité intelligentes.

- Développer une stratégie de sécurité transfrontalière applicable à l'ensemble de la région SaarMoselle.

#### 4. Promouvoir l'idée européenne à travers le Comité de coopération transfrontalière (CCT).

L'Eurodistrict SaarMoselle invite les gouvernements de France et d'Allemagne à respecter les valeurs de l'espace Schengen, à travailler ensemble au renforcement de la liberté de circulation en lien avec une stratégie de sécurité efficace et à mettre en œuvre activement, notamment grâce au travail du CCT, leurs engagements pris dans le cadre de l'accord du traité d'Aix-la-Chapelle de 2019 visant à « resserrer les liens entre les citoyens et les entreprises de part et d'autre de la frontière ».

#### **Conclusions :**

L'Eurodistrict SaarMoselle souligne que la région frontalière est un modèle en matière de coopération franco-allemande et un exemple vivant de l'intégration européenne, souhaité par les deux Etats qui l'avaient ainsi rappelé dans l'article 13.1 chapitre 4 du traité d'Aix-la-Chapelle : « Les deux États reconnaissent l'importance que revêt la coopération transfrontalière entre la République française et la République fédérale d'Allemagne pour resserrer les liens entre les citoyens et les entreprises de part et d'autre de la frontière ». L'ouverture des frontières et l'approfondissement de la coopération en matière de sécurité intérieure ne sont pas contradictoires mais, au contraire, vont de pair.

**Résolution adoptée par l'Assemblée de l'Eurodistrict SaarMoselle le 29 janvier 2025.**



Pour extrait conforme,  
Sarrebruck, le 29 janvier 2025  
Le Président  
Marc Zingraff